



Commission de Suivi de Site ANTARGAZ à ARLEUX

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : Le 25 septembre 2020

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame REKIBI, secrétaire générale adjointe de la Sous-préfecture de Valenciennes
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai
Madame BERGHE, DREAL
Monsieur BOIDIN, Préfecture du Nord, Direction des sécurités
Madame KNOCKAERT, Préfecture du Nord, Direction des sécurités
Monsieur CORDONNIER, Département du Nord

Collège "Exploitant"

Monsieur BUTEL, Antargaz Energies
Monsieur COURTOIS, Antargaz Energies

Collège "Collectivités"

Monsieur GIBERT, adjoint au maire d'Arleux
Monsieur BEN SMIDA, Agglomération Douaisis Hainaut, direction DDC

Personnes qualifiées

Monsieur NOEL, SDIS 59, service prévision

Secrétariat de la CSS

Madame GAMELIN, S3PI-HCD

ORDRE DU JOUR

I.	Election du Président de la CSS
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)
III.	Questions et échanges

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Madame REKIBI.

I. Election du Président de la CSS

Madame GAMELIN indique que Monsieur FLEURY, absent de la commission, souhaite mettre fin à sa fonction de Président de la CSS. Elle suggère la nomination de l'exploitant.

Monsieur COURTOIS accepte cette proposition.

La Commission de suivi acte la désignation de Monsieur COURTOIS comme Président.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz Arleux pour l'année 2019 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur BUTEL rappelle que le site d'Arleux dispose d'une capacité de stockage de 570 m³.

Depuis mai 2020, Monsieur COURTOIS est le nouveau chef de ce site désormais rattaché à la Direction Exploitation d'Antargaz. Les 17 salariés ont bénéficié de 83 % des formations réglementaires prévues.

L'évaluation des risques du site s'appuie sur l'étude des dangers (remise en 2016), le PPRT (approuvé le 27 décembre 2010) ainsi qu'un arrêté préfectoral complémentaire (25 mars 2019).

Le POI a été mis à jour fin 2019 et testé en janvier 2020.

Les principaux travaux réalisés sont :

- le remplacement de l'automate (120 000 euros) ;
- la reprise des enrobés et le marquage des îlots (150 000 euros) ;
- l'extension des vestiaires.

Pour la gestion des situations d'urgence, un exercice est effectué tous les mois dont au moins un exercice surté, un exercice secours à la personne, un exercice environnement et un thème imposé par le département HSE.

Ces exercices de sécurité mensuels ont été complétés le 14 janvier 2020 par un exercice POI, mené dans le cadre de l'exercice PPI.

Parmi les évènements sécurité de l'année – 19 anomalies, 6 incidents et 2 accidents –, Monsieur BUTEL détaille trois incidents technologiques, tous suivis d'actions correctives :

- le 31/10/2018 : une fuite au niveau d'une pince d'emplissage. Remplacement des pinces adaptées aux bouteilles Antargaz.
- Le 22/07/2019 : Mise en sécurité de l'automate du site suite aux fortes chaleurs. Installation d'un climatiseur dans le local.

- Le 22/07/2019 : Mise en sécurité du site suite à une coupure réseau, pas de prise de relai des onduleurs. Modification des câblages pour que l'automate reçoive l'information de l'ondulation.

Le site a été audité à deux reprises sur la période écoulée :

- Un audit interne, le 11/03/2019, avec 13 constats relevés. L'ensemble des points relevés ont été traités.
- Un audit externe, réalisé par un prestataire extérieur du 30/09 au 11/10/2019. Audit réalisé pour l'ensemble du périmètre Centres et Dépôts Antargaz Stogaz. Le certificat est valable pour l'ensemble des sites.

La DREAL a réalisé une inspection le 12 novembre 2018 sur le thème de la maîtrise des risques.

Une seconde inspection a été réalisée le 24 septembre 2019 sur le plan de maintenance MMRI, qui a donné lieu à une mise en demeure sur les points suivants : POI à réviser et la gestion et la maîtrise du vieillissement des MMRI.

La mise en demeure adressée à la suite de cette inspection a été levée suite à une nouvelle inspection le 25 mai 2020.

III. Questions et échanges

Madame GAMELIN s'enquiert de la distribution de brochures d'information aux riverains.

Monsieur COURTOIS précise les avoir fournis à la mairie d'Arleux au mois de juillet.

Monsieur GIBERT indique qu'elles ont été distribuées aux habitants concernés.

Monsieur CORDONNIER souhaite connaître les dispositions portant sur la route qui longe le site en cas d'incident.

Monsieur COURTOIS répond qu'elles sont reprises dans le PPI et qu'en cas d'accident la préfecture est directement prévenue pour son déclenchement.

Madame KNOCKAERT précise que tous les scénarios ont été préparé en amont avec le SDIS, et qu'elle transmettra le PPI au service des voiries du département.

Monsieur NOEL demande à la mairie d'Arleux si le plan communal de sauvegarde a été actualisé car datant à sa connaissance de 2012.

Monsieur GIBERT répond qu'il a été revu en 2015 et qu'il est actuellement en cours de révision en partenariat avec Groupama.

Madame REKIBI note l'absence des riverains à la CSS.

La séance est levée à 10 heures 25.

Le président de la CSS

Gilles COURTOIS

